

TRIATHLON DE LA MADELEINE

10^{ème} Édition : 16-17 Août 2024

RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Le **Triathlon de la Madeleine** est un événement sportif dont les épreuves consistent à enchaîner seul ou en relais, 3 disciplines : la natation, le cyclisme et la course à pied.

Le **Triathlon de la Madeleine** est une épreuve officielle organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et se déroule en conformité avec la réglementation sportive 2024 de la FFTRI.

B/ Ce triathlon est organisé par **Idée Alpe** avec le soutien de l'**Office du Tourisme de Saint François Longchamp**.

Article 2 : Conditions de participation aux épreuves et distances

COURSES ENFANTS

Départ : vendredi 16 Août à 17h30

Catégories :

- Benjamins-Minimes (nés en 2009-2012) : 150 m de Natation + 1000 m de course à pied
- Pupilles (nés en 2013-2014) : 100 m de Natation + 700 m de course à pied
- Mini-poussins + poussins (nés en 2015-2018) : 50 m de Natation + 300 m de course à pied

TRIATHLON Distance L-3400

Distances : 1 800 m de natation / 100 km de vélo avec 3 400 m de D+ / 16 km de course à pied

Départ : samedi 17 Août à 07h30

Catégories :

- Individuels : Juniors et plus / né en 2006 ou avant
- Relais : Juniors et plus / né en 2006 ou avant

TRIATHLON Distance M-2200

Distances : 1 400 m de natation / 53 km de vélo avec 2 200 m de D+ / 8 km de course à pied

Départ : samedi 17 Août à 09h00

Catégories :

- Individuels : Juniors et plus / né en 2006 ou avant
- Relais : Cadets et plus / né en 2008 ou avant
 - 1 seule discipline pour les Cadets 2007-2008 (Natation, Vélo ou Course à pied)

TRIATHLON Distance S-1200

Distances : 750 m de natation / 20 km de vélo avec 1 200 m de D+ / 4 km de course à pied

Départ : samedi 17 Août à 10h00

Catégories :

- Individuels : Cadets et plus / né en 2008 ou avant
- Relais : Benjamins et plus / né en 2012 ou avant
 - 1 seule discipline pour les Benjamins/Minimes 2009 à 2012 (Natation, Vélo ou Course à pied)

Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation peut prévoir en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.

En cas de force majeure, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves ou disciplines, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou en cours d'événement, y compris après que le départ soit donné.

Balisage

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Bombe de traçage éphémère : flèches aux changements de direction / 3 petits points pour rappel
- Panneaux « Vélo » sur la partie Vélo
- Panneaux « CAP » sur la partie Course à Pied

Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage pendant plusieurs kilomètres, merci de faire ½ tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.

D'autre part des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

Article 3 : Pièces justificatives

A/ Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition 2024 :

- Pièce d'identité
- Licence parfaitement lisible

B/ Pour les titulaires d'une licence ITU valable pour la saison 2024 :

- Pièce d'identité
- Licence parfaitement lisible
- Pass-compétition dûment acquitté lors de l'inscription en ligne (sauf pour les fédérations suivantes : Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Suisse).

C/ Dans tous les autres cas de figure :

- Pièce d'identité
- Pass-compétition dûment acquitté lors de l'inscription en ligne
- Formulaire info santé FFTRI entièrement complété ou dans le cas contraire, un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ou du sport en compétition**, datant de **moins de 1 an** à la date de l'épreuve.
- Autorisation parentale pour les mineurs

Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

Afin d'accélérer le retrait des dossards, il est obligatoire de fournir en ligne vos justificatifs (certificat médical ou licence) en amont de la manifestation, soit avant le 15 Août 2024 à 12h !

Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et nous nous réservons le droit de ne pas distribuer le dossard si le dossier en ligne n'est pas complet avant le 15 Août 2024.

Pour ajouter votre pièce justificative en ligne après votre inscription, vous trouverez dans votre e-mail de confirmation d'inscription le lien menant à votre compte en ligne.

Articles 4 : Tarifs et modalités d'inscription

A/ Pour les inscriptions individuelles :

	1 ^{ère} tranche (Nb de dossards dispo)	2 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)	3 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)
Distance S-1200 Individuel	35 € (40)	40 € (40)	45 € (restants)
Distance M-2200 Individuel	60 € (40)	68 € (40)	75 € (restants)
Distance L-3400 Individuel	150 € (40)	165 € (40)	180 € (restants)

NB : Pour les Non-licenciés, il faudra en plus acquérir un Pass Compétition :

- 5 € par coureur individuel sur le triathlon distance S
- 20 € par coureur individuel sur le triathlon distance M
- 40 € par coureur individuel sur le triathlon distance L

B/ Pour les inscriptions en relais (tarif pour l'équipe de 2 à 3 relayeurs) :

	Tarif
Distance S-1200 Relais	65 €
Distance M-2200 Relais	85 €
Distance L-3400 Relais	200 €

NB : Pour les Non-licenciés, il faudra en plus acquérir un Pass Compétition :

- 2 € par relayeur non-licencié au sein de chaque relais quelle que soit la distance

Clôture des inscriptions sur internet le Jeudi 15 Août à 12h00

Votre inscription comprend :

- Le dossard et la participation à la compétition
- Les frais d'inscription
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements et animations disposés le long du parcours
- La sécurité et les secours
- Le PASS compétition pour les non-licencié(e)s
- Le rapatriement à l'arrivée de vos affaires de natation
- La consigne bagages

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

**Les Inscriptions aux épreuves enfants « ANIMATHLON » sont totalement gratuites.
Elles se feront uniquement sur place, le vendredi 16 août.**

Article 5 : PASS compétition

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire le **PASS COMPÉTITION** si vous n'êtes pas licencié « compétition » à la FFTRI, y compris les licenciés à une fédération étrangère. Le prix de ce PASS est fixé par la Fédération et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon, il est gratuit pour les licenciés de 9 pays (voir liste sur notre plateforme d'inscriptions en ligne). Toutes les courses adultes et enfants sont concernées.

Pour les Courses Enfants, un PASS Loisir gratuit, doit être complété par tous les participants (licenciés FFTRI ou non).

Article 6 : Remboursement en cas de désistement ou d'annulation

En cas d'annulation de la part de l'organisation :

- A/ Annulation intervenant avant le 1^{er} juin 2024

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **avant le 1^{er} juin 2024** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **20% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant à partir du 1^{er} juin 2024

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **à partir du 1^{er} juin 2024** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **30% du tarif d'inscription**.

En cas d'annulation de la part d'un concurrent :

- A/ Annulation intervenant avant le 1^{er} juin 2024

En cas d'annulation de la participation d'un concurrent survenant **avant le 1^{er} juin 2024**, l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **20% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant à partir du 1^{er} juin 2024

En cas d'annulation de la part d'un concurrent survenant **à partir du 1^{er} juin 2024**, un remboursement partiel ne sera possible que sur présentation d'un justificatif médical de contraindication à la pratique sportive, et l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **30% du tarif d'inscription**.

Toute demande de remboursement devra impérativement être faite **au plus tard deux semaines avant l'épreuve, soit avant le 4 août**, date de l'e-mail ou cachet de la poste faisant foi, et doit contenir tous les justificatifs adéquats. Passé cette date, aucune demande de remboursement ne pourra être faite.

- inscriptions@idee-alpe.fr
- Triathlon de la Madeleine - Idée Alpe – 21 rue du Béal – 38 400 Saint-Martin-d'Hères

NB : Les remboursements des options payantes (ex : médailles finishers) sont les mêmes qu'en cas d'annulation de la part d'un concurrent, c'est-à-dire, de 80% du tarif jusqu'au 1^{er} Juin et de 70% du tarif jusqu'au 4 Août.

Article 7 : Retrait de dossard et dépôt des affaires

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires (cf. article 3 du règlement) au Centre de Balnéothérapie de Saint-François-Longchamp, aux horaires suivants :

- **Le vendredi 16 août, de 14h30 à 19h30**
- **Le samedi 17 août, de 6h30 à 9h00** (pour les épreuves Distance S et Distance M uniquement)

La Dépose des affaires dans les 2 parcs à vélo se fera aux horaires suivants :

- **Triathlon Distance L-3400**
 - Parc à Vélo « Haut » à Saint François Longchamp (T2) : vendredi 16 août, de 15h00 à 19h30
 - Parc à Vélo « Bas » à Saint-Rémy-de-Maurienne (T1) : samedi 17 août, de 6h00 à 7h15
- **Triathlon Distance M-2200**
 - Parc à Vélo « Haut » à Saint François Longchamp (T2) :
Vendredi 16 août, de 15h00 à 19h30 OU samedi 17 août, de 7h00 à 8h00
 - Parc à Vélo « Bas » à Saint-Rémy-de-Maurienne (T1) : samedi 17 août, de 7h00 à 8h45
- **Triathlon Distance S-1200**
 - Parc à Vélo « Haut » à Saint François Longchamp (T2) :
Vendredi 16 août, de 15h00 à 19h30 OU samedi 17 août, de 7h00 à 9h00
 - Parc à Vélo « Bas » à Saint-Rémy-de-Maurienne (T1) : samedi 17 août, de 8h30 à 9h45

Article 8 : Dossard et numéro de dossard

Pour les épreuves de Cyclisme et de Course à Pied, le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être entièrement visible, ni plié, ni coupé, et correctement attaché par 3 points d'attache. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

- **Pour l'épreuve de Cyclisme, le dossard doit être visible à l'arrière**
- **Pour l'épreuve de Course à Pied le dossard doit être visible à l'avant**

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 : Triathlon en relais

Ces 3 épreuves triathlon Distance S, Distance M et Distance L sont ouvertes aux relais type B (chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais), en équipes de 2 ou 3 personnes.

Pour les relais à 2 personnes (relayer A et relayer B), toutes les combinaisons sont possibles :

- AAB / ABA / ABB

Les règles de course sont identiques à la course individuelle.

Chacun des athlètes composant l'équipe effectue son relais avant de passer le relais à l'équipier suivant, les relais se passent à votre place dans le parc à vélo.

Article 10 : Briefings

Le briefing est obligatoire et sera effectué sur le site de départ :

- À 07h15 pour le Triathlon Distance L
- À 08h45 pour le Triathlon Distance M
- À 09h45 pour le Triathlon Distance S

Article 11 : Ravitaillements

Chaque parcours sera ponctué de points de ravitaillements et de points d'eau :

Ravitaillements	Distance L	Distance M	Distance S
Sortie Natation	Point d'eau	Point d'eau	Point d'eau
Saint-Jean-de-Maurienne	km 30 Ravito léger	/	/
Saint-Sorlin d'Arves	km 47 Ravito léger	/	/
Col du Glandon	km 57 Point d'eau	/	/
Col du Chaussy	/	km 27 Ravito léger	/
Notre-Dame-du-Cruet	km 88 Ravito léger	km 41 Point d'eau	km 7 Point d'eau
Montgellafrey	km 94 Ravito léger	km 46 Ravito léger	km 21 Ravito léger
Départ Course à Pied Départ de Chaque boucle	Ravito complet	Ravito complet	Ravito complet
Arrivée	Ravito complet	Ravito complet	Ravito complet

Gobelets :

Dans le but évident de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, **chaque participant devra disposer de son propre gobelet réutilisable.**

Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les points de ravitaillement.

Des gobelets réutilisables souples (pliables, qui tiennent dans une poche) seront en vente pour 3€ sur le retrait des dossards.

Article 12 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ.

La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

A noter que pour les relais, la puce fait office de témoin de passage de relais.

Article 13 : Barrières Horaires

Des **barrières horaires** sont mises en place. Tous les coureurs n'ayant pas franchi ces points de passage du parcours à cette heure-là **seront mis hors course et ne pourront pas s'élancer sur la suite du parcours** :

- Sur le **Triathlon distance L-3400**
 - À Notre-Dame-du-Cruet (km 88) à **14h15**
 - À la 2^e transition (Vélo → Course à Pied) à **16h15**
- Sur le **Triathlon distance M-2200** : à la 2^e transition (Vélo => Course à Pied) à **14h30**
- Sur le **Triathlon distance S-2200** : à la 2^e transition (Vélo => Course à Pied) à **13h30**

Article 14 : Pénalités

Le règlement de la FFTri s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non-respect de celui-ci :

- **Carton jaune** → Stop & Go pour mise en conformité
- **Carton bleu** (faute de drafting) → temps d'attente obligatoire dans une zone de Pénalité située à l'entrée de la Zone de 2^{ème} Transition :
 - Attente avec vélo à la main
 - Triathlon Distance L : 5 minutes de pénalité
 - Triathlon Distance M : 2 minutes de pénalité
 - Triathlon Distance S : 1 minute de pénalité
- **2 Cartons bleus** → coureur disqualifié
- **Carton rouge** → coureur disqualifié

Article 15 : Récompenses

Des trophées et lots seront remis aux **hommes et femmes** des catégories suivantes, respectivement sur les épreuves Distance S / Distance M et Distance L :

- **Scratch** : 1^{er}, 2^e et 3^e
- **Cadets** : 1^{er}, 2^e et 3^e (sur le Triathlon Distance S uniquement)
- **Juniors** : 1^{er}, 2^e et 3^e
- **Masters** : 1^{er}, 2^e et 3^e
- **Meilleur Grimpeur** : 1^{er}
- **Relais** : 1^{er} (Hommes, Femmes et Mixtes)

À noter :

- *Il n'y aura pas de cumul de prix possible*
- *Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses*

La remise des prix aura lieu à 16h à Saint-François-Longchamp sur le site d'arrivée pour toutes les Distances.

Classement des meilleurs grimpeurs :

- Sur le **Triathlon Distance S**, seront déclarés meilleurs grimpeurs le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme à atteindre le sommet de la montée de Montgellafrey (entrée du Parc à Vélo).
- Sur les **Triathlons Distance M** et **Distance L**, sur le modèle du Tour de France des points seront attribués au passage des 2 sommets d'ascensions :
 - Les points attribués au passage au sommet seront les suivants :
 - 1^{er}: 10 pts / 2^e: 5 pts / 3^e: 3 pts
 - Seront déclarés meilleurs grimpeurs le concurrent homme et femme cumulant le plus de points.
 - En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs coureurs, le concurrent ayant le meilleur classement au sommet de la dernière ascension sera déclaré vainqueur du classement du meilleur grimpeur.
- Les Relais ne sont pas éligibles au classement du meilleur grimpeur.
- Sur le **Triathlon Distance M**, les sommets pris en compte sont les suivants :
 - Col du Chaussy
 - Sommet de la montée de Montgellafrey (entrée du Parc à Vélo)
- Sur le **Triathlon Distance L**, les sommets pris en compte sont les suivants :
 - Sommet des Lacets de Montvernier
 - Sommet du Col de la Croix de Fer
 - Sommet de la montée de Montgellafrey (entrée du Parc à Vélo)

Article 16 : Sécurité

La sécurité routière sera assurée par le comité d'organisation avec le soutien de la Gendarmerie Nationale, des Polices Municipales, d'associations de motards et de signaleurs. Les concurrents doivent se soumettre aux consignes de l'ensemble de ces personnes sous peine de mise hors course.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouristes agréée accompagnée de médecins. **Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.**

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve ne sera pas classé, il le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou complication.

Article 17 : Mesures diverses

Natation :

Pour l'épreuve de natation le port d'un bonnet de bain est obligatoire.

Ce bonnet de bain ne sera pas fourni par l'organisation, tous les concurrents doivent donc se munir de leur propre bonnet de natation.

Cyclisme :

Le port d'un casque de vélo homologué – jugulaire attachée – est obligatoire sur la partie cycliste.

Des signaleurs seront présents sur différents points (carrefours, traversées de routes...). Leur mission est de vous indiquer le parcours et non d'arrêter les automobilistes afin de vous faire passer prioritairement à un stop ou à un feu. Merci de les respecter et de faire attention à vous.

Cette épreuve ne bénéficie pas d'un usage privatif de la route, la circulation ne sera donc pas fermée sur le parcours cycliste : il est impératif de respecter le Code de la Route !

Il est interdit pour tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation de suivre un concurrent lors du parcours vélo, sous peine de mise hors course du concurrent.

La circulation sera coupée dans ces 2 secteurs :

- Dans les 2 sens sur la route communale **entre le chef-lieu de Montgellafrey (Ravito mi-parcours de la dernière ascension vélo) et l'arrivée des parcours vélo sur la station de Saint-François-Longchamp 1650** (secteur Balnéo) : l'accès à la station Saint-François-Longchamp sera donc impossible par la route empruntée par le parcours vélo, et devra se faire par la D213
- Dans les 2 sens, la route communale de Montaimont sera fermée **entre le Col du Chaussy et le hameau de Bonvillard à Montaimont**. Il sera donc impossible pour les accompagnateurs de suivre les concurrents par la route des lacets de Montvernier et du Col du Chaussy

Il sera indispensable pour les voitures suiveuses d'emprunter la route principale du Col de la Madeleine (D213) pour se rendre à Saint-François-Longchamp.

L'organisation n'est en aucun cas responsable du matériel dans le Parc à Vélo, en cas de perte ou vol.

Soyez prudents notamment avec vos compteurs GPS qui – sur de nombreux triathlons – font régulièrement l'objet de vol : installez-les au moment d'attaquer le parcours vélo lors de la 1^{ère} transition, et cachez-les ou rangez-les dès la 2^{ème} transition.

Article 18 : Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération s'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent en participant à cette épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire un contrat qui les couvre en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'objets, et notamment de ceux qui auront été remis à la consigne bagages.

Article 19 : Protection des données

Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 20 : Cession du droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.

Merci d'avoir choisi notre épreuve, et bonne course !

